

## Séance du mardi 5 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 5 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	18
Pouvoirs	2

**Présents** : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Nathalie **Dulac**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, , Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Dominique **Schmitt**

**Excusés** : Eric **Bettant**, Stéphanie **Druel**, Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint),

**Pouvoirs** : Eric **Bettant** donne pouvoir à Daniel PACCOD, Stéphanie **Druel** donne procuration à Marie-France **Pellegrin**

**Secrétaire** : Marie-France **Pellegrin**.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 18 juillet 2017 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 18 juillet 2017.

### II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 9 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Fonds de commerce	Chemin de Trezette				
Propriété bâtie	132 Chemin de Bethléem				
Propriété bâtie	26 Montée des Varennes				
Propriété non bâtie	295 Chemin de Saint Jean				
Propriété bâtie	81 Allée de la Galochère				
Propriété bâtie	58 Chemin des Anges				
Propriété non bâtie	Lieu-dit Le Neyra				

Propriété non bâtie	105 Allée Grapillon				
Propriété bâtie	40 rue de l'Eglise				
Propriété bâtie	44 rue Laborbe				

### III – AFFAIRES SCOLAIRES :

Arlette Proietti indique que la rentrée s'est bien passée et que le personnel a bien travaillé. Il y a actuellement 188 élèves en maternelle et 121 en élémentaire, soit 309 cette année. 3 enfants supplémentaires en maternelle entraineraient une ouverture de classe.

Une nouvelle personne remplace Evelyne Justin qui a pris sa retraite.

Cantine : 211 enfants dont 67 de maternelle dès le 2<sup>e</sup> jour d'école

#### ❖ *Temps d'Activités Périscolaires 2017 2018*

Arlette Proietti présente les 4 cycles, les activités proposées cette année. Elle rappelle la majoration financière de 10 € par enfant pour toute inscription reçue postérieurement au vendredi 8 septembre 2017. Alain Reynier a travaillé cette année sur un choix des activités saisi en ligne directement par les parents.

##### ■ Règlement intérieur et fixation des tarifs 2017 2018

La commission scolaire a émis le souhait de maintenir les modalités de participation financière des familles votées depuis la mise en œuvre de ce dispositif, à savoir une participation financière par année scolaire à 20 € par enfant, dégressive pour le 2<sup>ème</sup> enfant à 15 € puis 10 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le règlement intérieur et la fixation des tarifs des activités périscolaires 2017 2018. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur et la fixation des tarifs des activités périscolaires 2017 2018.

##### ■ Recrutement des agents d'animation et des prestataires de services

Monsieur le Maire propose, pour assurer les interventions périscolaires (TAP), de recruter des intervenants extérieurs, municipaux et/ou bénévoles, dans la continuité de l'année scolaire 2017-2018, soit par voie contractuelle ou par voie de prestation de service,

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le recrutement d'agents d'animation et des prestataires de services pour les activités périscolaires 2017/2018. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le recrutement d'agents d'animation et des prestataires de services pour les activités périscolaires 2017 2018 et autorise le Maire à signer tout document et conventions relatifs à ces recrutements.

#### ❖ *Intervention sur temps scolaire*

Afin d'assurer les interventions scolaires en matière de sport et de musique, Arlette Proietti expose qu'il appartient à la commune de reconduire le recrutement d'intervenants spécifiques pour assurer ces prestations pour l'année scolaire 2017-2018, selon les modalités suivantes :

##### ✓ M. Julien MARION (intervenant sportif):

Cet agent de la fonction publique territoriale relevant du grade des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives sera recruté par la commune d'Anse et mis à disposition de la commune de Pommiers par voie d'une convention.

##### ✓ M. Axel PFALZGRAF (intervenant musique) :

Il intervient sur la commune de Pommiers et sur la commune d'Alix par le biais d'une convention de mise à disposition de personnel. Les rémunérations correspondantes seront remboursées par la commune d'Alix.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire précise qu'il convient de pourvoir à l'ensemble des démarches administratives : établissement de contrat et passation des conventions de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le recrutement d'intervenants musique et sportif sur temps scolaire ainsi que sur les conventions afférentes de mise à disposition de personnel. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le recrutement d'intervenant musique et sportif sur temps scolaire et autorise le Maire à signer tout document et convention de mise à disposition de ces personnels.

#### ❖ *Occupation à titre précaire des locaux scolaires par l'APE*

Arlette Proietti précise que la mise à disposition des locaux de l'école primaire et de l'école maternelle, appartenant au domaine public de la Commune, suppose la signature d'une autorisation d'occupation précaire et révocable avec l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.). Cette convention formalisera l'utilisation des locaux scolaires pour les études surveillées et la garderie organisées par l'A.P.E.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'occupation à titre précaire des locaux scolaires par l'APE pour l'année scolaire 2017/2018. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'occupation à titre précaire des locaux scolaires par l'APE pour l'année scolaire 2017/2018.

### IV - PERSONNEL :

#### ❖ *Suppression du poste de Garde Champêtre et création du Poste de Gardien-Brigadier*

Monsieur le Maire présente le remplacement du précédent garde champêtre par un agent relevant du cadre d'emploi de Gardien-Brigadier à compter du 1er octobre 2017. Un véhicule doit être acheté pour ce nouveau personnel. Son arrivée permettra de rééquilibrer les fonctions assurées actuellement par le personnel communal. La polyvalence de tous les agents est primordiale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste permanent de Gardien Brigadier à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. En conséquence, le tableau des emplois sera modifié.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la suppression du poste de Garde Champêtre et sur la création d'un poste permanent de Gardien Brigadier à temps complet. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression du poste de Garde Champêtre et sur la création d'un poste permanent de Gardien Brigadier à temps complet.

#### ❖ *Attribution de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction du nouveau policier municipal*

Monsieur le Maire présente le remplacement du précédent Garde Champêtre par un agent relevant du cadre d'emploi de Gardien Brigadier à compter du 1er octobre 2017.

Monsieur le Maire rappelle la possibilité d'attribuer une indemnité spéciale mensuelle de fonctions jusqu'au taux de 20% du traitement brut + NBI pour ce cadre d'emploi.

Monsieur le Maire propose d'attribuer au policier municipal une indemnité spéciale mensuelle de fonctions à hauteur de 10% au policier municipal à compter du 1er octobre 2017.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'attribution au policier municipal d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions à hauteur de 10% au policier municipal à compter du 1er octobre 2017. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution au policier municipal d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions à hauteur de 10% au policier municipal à compter du 1er octobre 2017.

### V – FINANCES

#### ❖ *Abandon de créances*

Monsieur le Maire présente les dettes de Mme MORO Nathalie à hauteur de 150€ impayés depuis 2015. Cette dette correspond à un remboursement échelonné de dégradation de biens communaux par son fils.

Monsieur le Maire présente les dettes de Mme DESCHARMES née JOURDAN Isabelle, à hauteur de 28.85€ impayés depuis 2015. Cette dette correspond à un non-rendu de livres de bibliothèque.

Monsieur le Maire propose d'abandonner les créances de Mme MORO Nathalie et de Mme DESCHARMES née JOURDAN Isabelle.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'abandon de créances de Mme Moro et Mme Descharmes. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'abandon de créances de Mme Moro et Mme Descharmes.

## VI – TRAVAUX

### ❖ *Point sur les dossiers en cours*

Jean-Claude Demay indique que les travaux à l'école se sont terminés avec difficulté. Il expose l'avancée des différents corps de métier. Daniel Paccoud a dû pousser les entreprises pour qu'elles terminent dans les temps pour la rentrée. Une mise en demeure est envoyée par recommandé pour les garde-corps.

Un arbre sain de la cour a été coupé, alors qu'il aurait pu être maintenu. La communication n'a pas été claire.

Le personnel communal est à remercier. Le personnel technique a tout réaménagé en deux jours et les personnels de ménage ont beaucoup travaillé, au vue de l'état des locaux.

Une visite avec les conseillers municipaux pourra être programmée.

## VII – URBANISME

### ❖ *Point sur l'intégration de l'OAP dans le PLU*

Une commission urbanisme a eu lieu le 04/09. Les éléments essentiels ont été repris. Le phasage a été reprecisé. Le déroulement de la réunion des PPA du 12 sept y a été abordé. Quelques éléments du règlement doivent être clarifiés. Le CES (Coefficient d'Emprise au Sol) doit être instauré (à la place du COS (Coefficient d'Occupation des Sols))

Le permis de la maison de Montclair (1ere phase) est déposé pour 15 logements. Ce permis pourra être étudié par les Conseillers. La place est limitée, aussi, pour permettre cette densification, l'architecture doit nécessairement être différente des anciens bâtiments. La problématique du stationnement est posée.

### ❖ *Point sur les dossiers en cours*

Difficulté sur une division de parcelle aux Granges. L'accès passant sur une zone non constructible, la division doit être adaptée en fonction de l'accès actuel.

## VIII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### ❖ *Rapport sur les commissions communales*

#### ▪ *Commissions sécurité*

Prochaine réunions le 27 septembre 2017.

### ❖ *Activités des structures Intercommunales*

#### ▪ *Communauté de communes*

✓ Collecte du tri sélectif modifié à partir de septembre :

Nouveau planning : tous les mardis des semaines impaires. Une grosse période sans collecte entre le 15 aout et le 12 septembre qui pose problème.

✓ Pays d'arts et d'histoire.

Le dossier avance. Seules quelques communes sont encore à rencontrer.

✓ Mutuelle intercommunale.

Le choix n'a pas été fait le 30 aout comme prévu initialement. Des réponses sont encore en attente. Le choix définitif se fera le 12 septembre. Démarrage de la mutuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

✓ Taxation des ordures ménagères pour les activités économiques.

Peut-être une légère baisse de la TOM pour le citoyen.

## IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Echange de données réseaux dans le cadre du SIG – Système d'Information Géographique

La commune de POMMIERS dispose des données cadastrales sur son territoire et utilise le système d'information géographique de la CCBPD pour accéder à ces données.

La CCBPD, pour diffuser à ses adhérents les informations sur ses compétences, dispose d'un outil SIG.

Ainsi, les données sont regroupées en ligne sur un support géographique commun à tous ces services.

L'échange de données géographiques sous forme numérique apparaît important tant au S.I.E.V.A., qu'à la commune de POMMIERS et au sein de la CCBPD pour le partage des informations liés aux différents réseaux.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la convention d'échange de données numériques entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, le SIEVA et la commune de Pommiers. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'échange de données numériques entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, le SIEVA et la commune de Pommiers, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cet échange de données.

- Antenne de Buisante

Actuellement, une antenne est présente sur un mât d'éclairage public, sur terrain municipal. Enedis souhaite déployer 3 réseaux FM de radio à partir de fin août pour un début des travaux en décembre et a convoqué les élus ainsi que différents acteurs le 30 août dernier sur place. La commune a indiqué qu'il n'y avait pas de déploiement supplémentaire selon le règlement de l'AVAP.

Enedis doit définir réellement le projet. La commune envisage de demander une compensation puisqu'il s'agit d'un terrain municipal. Le problème des ondes est abordé ainsi que la problématique du haut débit.

Aucun dossier n'a été déposé pour le moment par Enedis. Il conviendra d'étudier la question lorsque ça sera le cas.

- Collecte des ordures ménagère

La suppression de la double collecte du centre bourg est abordée.

La problématique de la rue de l'église reste entière car les résidents ont peu de locaux de stockage. Ce sont des petits camions qui passent.

La zone de double collecte pourrait cependant être réduite.

Les poubelles sous le Petit Bourg débordent et l'esthétique de la rue est impactée. La poubelle publique peut être déplacée en face, avec un aménagement.

Tout comme les précédentes, les poubelles d'HBVS sont parfois utilisées par d'autres personnes que les résidents.

Les poubelles laissées dehors devront par ailleurs être rentrées. Le policier municipal devra être attentif et même confisquer les poubelles si nécessaire.

## TOUR DE TABLE

- ✓ Forum des associations ce samedi 9 septembre. Restitution de la concertation du pôle MDA, Salle des fêtes, Presbytère via des panneaux d'affichage. Le bureau d'étude a déposé le bilan en août mais avait heureusement transmis les résultats et conclusion de l'étude avant.
- ✓ 40 ans du fleurissement. La manifestation s'est bien passée.
- ✓ Marché nocturne. Il y a eu moins de monde à cause d'une météo incertaine. 11 exposants ne sont pas venus.
- ✓ City stade. Les riverains sont satisfaits de la mesure de fermeture. Certaines personnes ont essayé malgré tout de rentrer. Le groupe de travail doit avancer sur cette question. L'accès pour l'école et les TAP doit être facilité.
- ✓ Réaménagement rue de la Mairie. Une réflexion doit être menée pour réaménager l'espace devant l'école. Les dalles de la rue sont par ailleurs abimées. La commission voirie devra se réunir.
- ✓ Fauchage. La Montée de Chalier avait été oublié pour le fauchage mais a été fait le matin même. Une petite épareuse est en cours de mise en service. Le fauchage a été très bien réalisé, il faut féliciter les agents.
- ✓ Centre aéré. En face du centre aéré, 2 gros pots de fleurs ont été déposés volontairement pour sécuriser la sortie du chemin. La question des produits phytosanitaires a été abordée en raison de la vigne située juste à côté du centre aéré.

- ✓ Marché couvert. Le sol du marché couvert n'est pas très propre. Le personnel communal devra nettoyer.
- ✓ Ecole. Des stores sont à poser par le personnel communal.
- ✓ Dissimulation de réseaux. Patrick Gaudillière a relancé le dossier de dissimulation chemin des Granges. Le projet avance.
- ✓ Radar. Les batteries du radar pédagogique doivent être changées. Elles sont en mairie. Un personnel communal doit les installer.
- ✓ Panneaux. Certains panneaux de signalisation de la commune ont été volés. La pancarte « Chemin des Buis » est à poser. La question du renumérotage se pose. Il faudra alors fournir une attestation aux habitants.
- ✓ Pommiers Infos. Ne pas hésiter à communiquer les informations à faire paraître, à la commission communication.
- ✓ Ville Eau responsable. Marc Neyra indique qu'il n'a pas envoyé les documents aux conseillers et que le délai est désormais trop court. Mais la démarche reste intéressante et la commune de Pommiers pourrait gagner en visibilité. Daniel Paccoud propose de regrouper cette démarche avec celle de l'agenda 21.

Fin de conseil à 22h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 10 octobre 2017 à 20 h 30, salle du conseil.